Du Wingt Sievienie jour du mois de Décembre, - Mais neus cont des aneuspheures du matin; No III. ACTE DE DECES de Marie Juzuanne Pellatul, - département des Côtel du Aford àgés de quarte vingt quarte ans, profession de forunaker. Veuye vingt quarte ans, profession de forunaker. Veuye voit fran Marie décédée le Tamballe, le vingt ang éventure or huit heures du soir. Al de feu Marie Joseph de Cognice, Non épause, filandière, décédée a Paint Mayeure Côtes. du Aford).	Du treache unition jour du moss de Décembre I mit neut cent die à Appl heurer deu Jose. Actet de Joseph Constant Sent dien hust actet à fé flost et arrest pass your est est affecte de la Commune No Actet pe Décès de cle Camballe de la Commune d agé de Littlestay département ans, profession de décèdé le à about de la heure d fil
La déclaration du décès sus-mentionné a été latte par Ernest demeurant à Lamballe agé de Soireannée eu, ans profession de Lerrédaire de la Commission, Assimissabile de la définite. Et par le Blurchard de Blurchard demeurants Lamball agé de Siente heist, ans, profession de Informer a Estospace, qui a dit être non parent de la défunte. Lecture donnée de ce que dessus, les comparants et témoins ont déclaré Jugnir : 6. Manussion	La déclaration du décès sus-mentionné a été faite par demeurant à âgé de ans, profession de qui a dit être d défunt Et par demeurant à âgé de ans, profession de qui a dit être d défunt Lecture donnée de ce que dessus, les comparants et témoins ont déclaré
Constaté suivant la loi, par moi Athur Martin, Mani, Mani, Martin, Mani, Officier de l'Etat civil soussignant, L'Appartin	Constaté suivant la loi, par moi Officier de l'Etat civil soussignant,